

# Code vestimentaire



1. Je respecte le code vestimentaire dès mon arrivée à l'école, et ce, jusqu'à mon départ à la fin de la journée.



2. Le haut du corps doit être obligatoirement revêtu par les vêtements de la collection (polo, chemise, veste et coton ouaté).

3. Je peux porter un chandail noir ou blanc uni, sans capuchon, sous le polo à manches courtes ou la chemise de la collection.



4. Je porte des pantalons unis (de la collection ou non). Les pantalons troués ou de type legging ne sont pas autorisés.

5. Je porte un pantalon court ou une jupe uni(e) (de la collection ou non), d'une longueur minimale mi-cuisse. Je peux l'agencer à des bas ou des collants unis, sans trous.



6. Je porte des accessoires non reliés à la drogue, à la violence, au sexisme et sans symbole à caractère sexuel.

7. Je porte des chaussures de ville, des espadrilles, des bottes d'intérieur ou des sandales avec courroies aux talons.

8. Ma casquette, ma tuque, mon chapeau, mon casque ou mon capuchon n'est jamais toléré dans l'école.

9. Lors des cours d'éducation physique, je porte un chandail de sport identifié par un logo de l'école ainsi qu'un pantalon court ou un pantalon long (de type entraînement, coton ouaté ou legging). Les espadrilles fermées sont obligatoires.



10. Les chandails des équipes culturelles et sportives interscolaires, des concentrations, des finissants et du gouvernement étudiant aux couleurs de la garde-robe scolaire et ayant le logo de l'école peuvent être portés en tout temps.

